

➤ TRAVAILLEURS EUROPÉENS BONS MARCHÉ POUR LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION

Pour 15 euros à l'heure vous recevrez un travailleur «qualifié»

Le sujet a déjà été abordé dans les pages de la Centrale générale de Syndicats n° 1 et n° 4 de cette année. Des travailleurs étrangers (souvent illégaux) européens de l'Est sont offerts par des agences d'intérim louches à des prix plancher à des entreprises de construction en Belgique, et l'Europe laisse la porte ouverte à cette fraude.

Pratiques illégales dans le secteur de la viande

Mais ce n'est pas seulement le secteur de la construction qui est confronté à ce phénomène. Des travailleurs européens bon marché étaient déjà présents dans l'industrie alimentaire et notamment dans le secteur de la viande qui occupe en Belgique quelque 14.000 travailleurs dans des abattoirs, des désosseries, charcuterie... dans la plupart des cas des entreprises familiales, sans tradition syndicale. Le 'circuit du noir' y est souvent encore actif.

Avec l'ouverture des frontières vers l'Europe de l'Est, le secteur de la viande était un des premiers secteurs à faire appel ou à abuser de ces pratiques. Des circuits illégaux étaient organisés à partir des Pays-Bas. Selon **Freddy Quackelbeen, secrétaire FGTB-Horval section de Flandre-Occidentale** il y a eu une diminution, certes mais il y a toujours beaucoup des travailleurs polonais dans ces entreprises. Certains disposent d'un contrat de travail belge, d'autres d'un contrat d'un sous-traitant polonais et dans ce cas le contrôle est quasi impossible. De plus, les entreprises sont lourdement concurrencées par l'Allemagne, où il n'existe pas de salaire minimum dans le secteur et où des travailleurs roumains ou bulgares travaillent pour 5 euros à l'heure. Ceci est surtout le cas dans la désosserie. Certaines entreprises belges y délocalisent un nombre de travaux. Pour ceux qui ne le font pas, la tentation est grande d'être séduits par l'offre des sous-traitants. Depuis beaucoup d'années, il existe pour eux une procédure d'enregistrement, mais la recherche récente a démontré que celle-ci est insuffisante. Un nombre d'entre eux parviennent à transposer des jours prestés en chômage économique en raison du manque d'un contrôle de présence efficace. Pour cela la FGTB plaide pour un enregistrement strict des heures prestées et un feed-back aux services de l'ONEM. Il n'est pas possible qu'on finance avec l'argent de la sécurité sociale la concurrence déloyale avec l'Allemagne. Freddy Quackelbeen souligne également qu'une approche européenne est plus que jamais nécessaire. Il est scandaleux qu'on ouvre les frontières et qu'à aucun moment on ait discuté de la protection sociale de tous les travailleurs européens. Heureusement, il y a déjà quelques entreprises qui en sont conscientes et qui sont disposées à rechercher ensemble une solution dans la concertation. Ceci

est uniquement possible si les cabinets Emploi et Affaires Sociales y apportent suffisamment de soutien et qu'ils luttent contre le circuit noir belge.

Economiser au détriment du travailleur

Alain Detemmerman, secrétaire fédéral FGTB-Horval est dépité: «Le patronat est toujours plus inventifs s'il s'agit de faire des bénéfices. Il n'y a plus d'inhibitions. Les employeurs veulent en permanence économiser sur les coûts salariaux. Même dans les entreprises rentables comme AB InBev la direction veut encore économiser sur le dos des travailleurs. D'autres veulent également profiter de cette tendance. Le créneau est toujours rempli. De manière illégale ou non. Car qu'est-ce qui est plus intéressant pour une entreprise que d'insérer quelqu'un qui n'est pas cher, qui prend toute la responsabilité et qui court tous les risques? Fuir la responsabilité est inacceptable!»

Les secteurs verts

L'offre des travailleurs à bas prix a maintenant aussi contaminé l'horeca et les «secteurs verts». Début 2010, un nombre d'employeurs sérieux ne voulaient plus de cette situation et ont abordé le problème auprès du syndicat. Selon Alain Detemmerman, ces employeurs sont contactés de façon agressive de faire appel aux services des agences intérimaires étrangères. Des travailleurs y sont proposés pour 15, 16 ou 18 euro à l'heure, all-in! Il est impossible dans ce segment du secteur d'occuper des travailleurs à ces tarifs. En effet, le coût réel pour ce type de travail s'élève au minimum à 25 euros.

Le secteur entretien des parcs et des jardins est dans le collimateur

Dans le secteur «Implantation et Entretien des parcs et jardins» par rapport aux autres «secteurs verts» (agriculture et horticulture), des meilleures conditions de travail et des meilleurs salaires y ont été négociées.

La grande distinction entre le secteur Implantation & Entretien des parcs & jardins (CP 145.04) et l'horticulture (CP 145) est que le secteur précité ne peut pas employer des saisonniers. L'horticulture peut faire appel à des saisonniers et les employeurs dans ce secteur ne doivent presque payer des cotisations ONSS sur le travail sai-

sonnier, de sorte que ceci soit un statut avantageux pour eux. Dans le secteur ils n'ont pas cet avantage, de sorte que le prix d'une heure de travail y est nettement plus élevé. Des entreprises qui recherchent une manière pour diminuer les coûts sont donc une proie facile pour des entreprises indécates polonaises.

Législation concernant le travail intérimaire?

Il existe toutefois une législation belge et européenne concernant le travail intérimaire, mais selon Alain Detemmerman la législation ne résoudra pas le problème. Il y a trop peu de contrôle. Uniquement des contrôles fréquents et des amendes élevées peuvent arrêter l'attitude des employeurs.

L'histoire de la culture des champignons en Flandre occidentale

Une histoire comparable est celle d'un cultivateur de champignons en Flandre occidentale (= secteur horticole) chez qui des saisonniers peuvent travailler, durant 65 jours par année sous un statut spécial. L'employeur ne paie presque pas de cotisations ONSS. Au début de cette année, l'entreprise a licencié tous les travailleurs fixes pour les remplacer par des saisonniers. Pour boucler l'année après 65 jours les saisonniers sont simplement remplacés par des «nouveaux». Cette affaire a pour conséquence qu'au sein de la commission paritaire deux choses ont été convenues:

- Il y aura une **évaluation du statut saisonnier pour 2010** avec une proposition concrète aux politiciens. La FGTB veut au moins instaurer un seuil «en qualité de l'employeur», un nombre d'activités (sous-secteurs) doit être exclu du système. A présent les employeurs peuvent engager des saisonniers toute l'année. Actuellement il y a uniquement une restriction «en qualité de travailleur», à savoir 65 jours dans l'horticulture et 35 jours dans l'agriculture.
- Une **proposition concrète**, a été soutenue par tous les partenaires sociaux et introduite auprès des Ministres compétents dans la culture des champignons **d'instaurer déjà maintenant une limite pour l'employeur.**

Le travailleur est encore une fois victime

- Des travailleurs étrangers sont souvent occupés de manière **illégal et sont exploités.**
- Des travailleurs étrangers ont des **salaires inférieurs aux barèmes dans ces secteurs**, les horaires de travail ne sont pas respectés.
- Des travailleurs étrangers occupés par des contrats d'emploi précaire ne bénéficient pas de la **sécurité sociale belge.**
- De **lourds accidents de travail** interviennent dans le secteur de l'agriculture où on travaille avec des grandes machines lourdes, souvent avec une issue mortelle. Par des formations insuffisantes les travailleurs étranger constituent un risque pour eux même



et aux autres.

- L'aspect de la **traite des êtres humains** n'est jamais loin. La situation de ses travailleurs étrangers est comparable à l'histoire de Sikhs dans la culture fruitière limbourgeoise qui sont logés dans des circonstances dégradantes. **Ce sont encore une fois les plus faibles qui sont exploités.**

Carrousel

La preuve dont dispose Horval, il s'agit d'une entreprise étrangère qui opère sous droit polonais, sans reconnaissance, de laquelle on retrouve peu d'information et qui frôle l'illégalité.

La Pologne n'est pas un pays voisin. Des contrôles transfrontaliers ne sont pas pour demain. Même en Belgique les contrôles ne sont pas efficaces. Beaucoup de ces entreprises sont intouchables ou en cas d'une procédure juridique elles n'existent plus au moment du jugement. Entre-temps ils ont monté une nouvelle entreprise. Ceci est le carrousel qu'on met sur pied. Nous courons toujours derrière les faits.

Dans les secteurs verts, il y a beaucoup de petites entreprises avec peu de travailleurs et sans délégation syndicale. Ces travailleurs étrangers ne connaissent pas les syndicats et sont difficiles à atteindre.

L'action est de mise!

- Dans un premier temps, le législateur doit par le biais de l'inspection rechercher de quoi il s'agit.
- Dans les mois à venir, il faut éliminer autant que possible les échappatoires existantes afin d'éviter des abus.

Au sein de l'industrie alimentaire (et en particulier le secteur de la viande) les discussions sont en cours. La suite dans le prochain Syndicats.

Des brochures d'information avec tous les renseignements utiles concernant les secteurs HORVAL sont disponibles. Voir sur www.horval.be ou demande plus d'info auprès de votre section locale.